



COMMUNIQUÉ

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

La société M6 Métropole Télévision annonce que son document d'enregistrement universel 2023 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 13 mars 2024.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse www.groupem6.fr (Rubrique Finance - Information réglementée - Rapports) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est également tenu à disposition au siège social de la société, 89 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les documents suivants sont intégrés dans le document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel 2023 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- l'avis du tiers indépendant sur les informations RSE ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2024